

GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne Compte rendu du comité de programmation du 4 juin 2024

Présents

Collège public

ABONDANCE Jocelyne, APTV (T - VD)*
 THOMAS Donatienne, CCCT (T - VD)
 PULCINI Sylvain, CCVV (T - VD)
 GROS Claudine, CCVA (S)
 RAUCAZ Christian, Arlysère (T - VD)
 VAIRETTO André, Arlysère (T - VD) ; *possède un pouvoir donné par M. LOUBET*
 RANCUREL Marie-France, 4C (S - VD)
 GENON Hervé, CCPM (T - VD)
 BODECHER Maurice, CCMV (S - VD)
 PROVOST Patrick, CD73 (S - VD)
 SANDRAZ Eric, Région AuRA (T - VD)

Collège privé

JAY Mathieu, ADRETS (T - VD)
 ODIN Pierre-Yves, FACIM (T - VD)
 PIGUET Anne, AACA Porte de Maurienne (S)
 GORRE Alfred, ASDER (T - VD)
 MACHET Alain, Vivre en Tarentaise (T - VD)
 BENOIT Séverine, indépendante, act^o sociale (T - VD)
 VALET Cédrik, CAUE (S)
 COSTERG Jean-Sylvain, CCI (T - VD)
 FAVIER Pascal, indépendant AMM (S)
 GIRARD Hervé, CDT Arlysère (S - VD)
 ZANUTTINI Sabine, MLJ Pays Maurienne (T - VD) ;
possède un pouvoir donné par M. PARIS
 MESTRALLET Gauthier, AART (T - VD)
 BERTAGNOLO Ludovic, MDT (T - VD) ; *possède un pouvoir donné par M. MESTRALLET à partir de 19h30*

Autres membres sans voix délibérative

BERNARD Véronique, Région AuRA
 COGNET Sylvie, CD73
 DARVES Béatrice, SPM

Equipe technique LEADER/ animation :

COUTAZ Sonia, APTV
 JIMENEZ Maud, CA Arlysère
 NGUYEN Myriam, SPM
 VANIN Cristelle, CA Arlysère

Excusés

Collège public

VERNAY Gérard, CCHT
 SILVESTRE Jean-Louis, COVA
 EXCOFFON Christian, Arlysère
 BRIKOU-AMAL Fathia, Arlysère
 LOUBET Pierre, Arlysère
 VIBERT Séverine, Arlysère
 DURBET Yves, SPM
 VAILLAUT Eric, 3CMA
 ALBRIEUX Alexandre, CCMG
 VERNEY Sophie, CD73

Collège privé

BRUGNON Jean-François, MLJ Albertville Tarentaise
 BEGRAND Pauline, FOL73
 MARIE Vianney, Les Ateliers de Maurienne
 PARIS Florian, AuRA Entreprise
 ROUSSEAU Eric, UnivPop Albertville
 VIARD Nathalie, indépendante, avocate
 TOLON Bruno, CLD Tarentaise
 ANXIONNAZ Pierre, La Ruchette

Autres membres sans voix délibérative

HENRY Marine, Région AURA
 DUBOURGEAT Benjamin, CA Arlysère

*(T) : titulaire

(S) : suppléant

(VD) : voix délibérative

	Public	Privé	Total
Membres invités	22	24	46
Membres invités ayant voix délibérative (VD)	11	12	23
Membres présents	11	13	24 (52% de taux de participation)
<i>Binômes complets</i>	<i>1</i>	<i>3</i>	<i>4</i>
Titulaires présents	7	9	16
Suppléants présents	4	4	8
Pouvoirs donnés	1	2 (dont 1 donné en cours de réunion)	
Nombre de voix délibératives	11 (50 %)	11 (50 %)	22

Le double quorum est bien respecté

Présence d'au moins la moitié des membres votants ET au moins la moitié des voix exprimées relèvent du collège privé



L'essentiel à retenir

Points généraux

- **Approbation de la modification de la liste des membres du CoProg** : intégration de 2 nouveaux membres au collège public (conseillers régionaux) et remplacement d'un membre titulaire du collège privé.
- **Approbation de la modification du règlement intérieur** (intégration d'un vote écrit ou numérique)
- **Notes de procédures internes** servant à harmoniser la mise en œuvre du programme LEADER sur TAM disponibles sur demande auprès de l'équipe technique LEADER.
- Proposition d'une **définition commune des « activités de pleine nature »** (cf. un des objectifs opérationnels de l'AAP « tourisme ») : se référer aux opérations éligibles **dans les appels à projets du département de la Savoie**
- **Conflits d'intérêts** : en plus des implications en tant que « représentant légal », les membres du CoProg sont également invités à se retirer du vote s'ils jugent, personnellement, être en conflit d'intérêt pour différentes raisons qui ne seraient pas consignées dans les documents LEADER.

Audition/ sélection

Projets TAM

	Thématiques (AAP) Montants dépenses éligibles présentées Subvention FEADER sollicitée	Note /100	Conclusion
Groupe de défense sanitaire des Savoie « Lutte contre le frelon asiatique sur TAM, protection, détection, sensibilisation »	Changements climatiques (3.1) 41 495 € HT LEADER : 29 876 €	82,3	Sélectionné
Association pour le Grand Bivouac d'Albertville « La caravane du doc 2025 à 2027 »	Vitalité sociale (2.1) 81 161 € HT LEADER : 40 000 €	47,6	Rejeté Invité à une 2nde audition

Projets « locaux »

Les ateliers de Maurienne « Achat d'un nouveau pressoir de vendanges de raisins »	Emploi-Formation (1.2) 14 164 € HT LEADER : 10 200 €	74,8	Sélectionné
Commune de Bourg-Saint-Maurice « Requalification du centre-bourg, végétalisation avenue du stade »	Espace public centres-bourgs (1.3) 119 608 € HT (1 lot sur 2 M€) LEADER : 40 000 €	68,8	Sélectionné
Commune de Saint-Vital « Construction d'un bâtiment pluriactivités bibliothèque, accueil périscolaire, cantine, salle associative »	Vitalité sociale (2.1) 125 750 € HT (1 lot sur 1 M€) LEADER : 40 000 €	74,7	Sélectionné
APTV « Coach Renov' 3.0, année 1 »	Changements climatiques (3.1) 39 350 € HT LEADER : 25 000 €	77,8	Sélectionné
Commune de Queige « Aménagement d'une offre d'immersion nature en forêt : création d'un sylvatorium »	Tourisme (1.1) 214 713 € HT LEADER : 40 000 €	70,3	Sélectionné

📅 Calendrier prévisionnel des prochains comités de programmation

- **8 octobre** 2024, 18h-21h
- **10 décembre** 2024, 18h-21h
- **28 janvier** 2025, 18h-21h

Compte-rendu détaillé

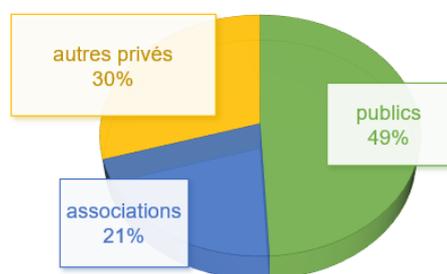
Mme Jocelyne Abondance, en sa qualité de présidente du GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne, accueille les participants réunis pour cette seconde réunion du CoProg à Albertville, à la Halle Olympique. Elle remercie chacun pour leur présence et introduit de premiers éléments sur le programme LEADER. L'équipe technique LEADER présente la suite.

1. Points généraux

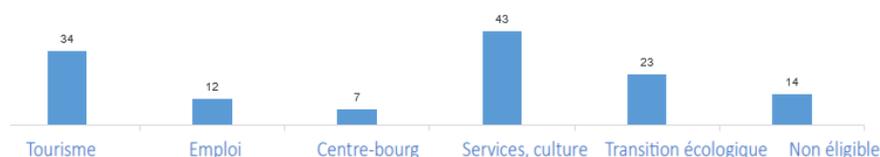
a) Les chiffres clés actualisés

- Sollicitation de **88 porteurs de projets**
- **131 projets proposés** (dont 14 de dimension TAM ou en partie sur 2 ou 3 sous-territoires)
- **9 déposés en ligne**
- **7 soumis à notation** au Coprog du 4 juin ; **couvrent les 5 AAP**

Répartition par nature de maître d'ouvrage



Répartition des 131 projets par appels à projets



b) Proposition de mise à jour de la liste des membres du CoProg

☞ Ajouts

M. Eric Sandraz, conseiller régional (T)
Mme Alexandra Turnar, conseillère régionale (S)

☞ Départ/ remplacement

Mme Aïcha Demmonaz, vice-présidente de TVI (T)
Remplacée par Chantal Gueno, association Nova Cella (T)

☞ VOTE : Validation de la nouvelle liste des membres du CoProg

☞ Les propositions sont validées à l'unanimité.

La liste mise à jour fera l'objet d'un courrier de notification à la Région, autorité de gestion.

c) Proposition de modification du règlement intérieur

Cf. 5. « Organisation et fonctionnement du comité de programmation »

5.1 « Modalité de déroulement du comité de programmation »

« (...) à défaut, le vote se fait à main levée »

☞ Ajouter : « ou par écrit ou voie numérique, sur grille de notation non-anonyme »

L'objectif est de gagner du temps par rapport au color-vote « manuel » initialement prévu.

☞ VOTE : Validation de la modification du règlement intérieur

☞ La proposition est validée à l'unanimité. La modification du règlement intérieur fera l'objet d'un courrier de notification à la Région, autorité de gestion.

d) Rédaction notes de procédure

☞ L'objectif est de préciser davantage le règlement intérieur et d'harmoniser le mode de fonctionnement sur TAM. Dans ce cadre l'équipe technique a rédigé des notes internes sur :

- L'organisation des comités d'audition
- La communication
- Les modalités d'attribution de l'aide

Ces notes n'ont pas été communiquées en amont du CoProg mais sont à disposition de tous ceux qui en feront la demande.

e) Vers une définition commune des « activités de pleine nature »

☞ Au regard des sollicitations des porteurs de projets au regard de l'appel à projet 1.1 « Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité », opérations permettant de « Mettre en valeur et développer les activités de pleine nature », l'équipe technique souhaite partager avec les membres du CoProg une définition commune.

« Plein air » = « Outdoor » = « Pleine nature » ?

Une « activité de pleine nature » se définit par :

- Un environnement naturel préservé et spécifique
- Une activité généralement sportive
- Un aménagement léger et « intégré »

☞ L'équipe technique propose une harmonisation avec la classification du Département de la Savoie dans ses appels à projets (7 filières d'activités de pleine nature - https://www.savoie.fr/web/sw_89731/les-7-filieres-d-activites-de-pleine-nature) et rappelle que dans le cadre de la stratégie LEADER TAM sont exclus de fait les activités « neige et glace ».

Echanges avec la salle

Dans le cadre d'une activité mixant culture et activité sportive de « pleine nature », sous quel angle sera-t-elle analysée dans LEADER ?

☞ Elle répondra davantage à l'appel à projet 2.1 qui promeut « le développement d'une offre patrimoniale et culturelle pour tous »

Qu'est-ce qui pourrait être une APN non sportive ?

☞ Un « escape game » en extérieur par exemple. Il ne nécessite qu'un aménagement léger qui s'intègre à l'environnement naturel.

f) Précisions sur la notion de conflits d'intérêt

- La liste des membres du CoProg indique les implications professionnelles, électives et associatives **uniquement en tant que « représentant légal »** : Maire, Président(e), PDG
- Ce document **précise aussi la structure représentée par les membres au CoProg** = cette liste permet de déterminer les potentiels conflits d'intérêt « majeurs ».

☞ **Les membres du CoProg sont invités à se retirer du vote s'ils jugent personnellement être en conflit d'intérêt pour différentes raisons qui ne seraient pas consignées dans ce document.**

2. Audition et passage en sélection des porteurs de projets d'échelle « TAM »

Projet n°1

Groupement de défense sanitaire (GDS) des Savoie « Lutte contre le frelon asiatique sur TAM : protection, détection, sensibilisation »

Réf. : AAP 3.1 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »
Objectif opérationnel « Valoriser la biodiversité »

Le projet est présenté par **Laetitia Bugey**, chargée de mission GDS et **Yves Bonnard**, animateur GDS
☞ Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponses aux critères de sélection

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Cofinancement Département Savoie	Autofinancement	TOTAL
72 %	18 %	10 %	100 %
29 876,32 €	7 469,08 €	4 149,48 €	41 494,88 €

Ventilation :

- Matériel (protection ruche, balise frelon...) : 20 228,96 €
- Dépenses de rémunération (dont charges indirectes et frais de déplacement) : 21 265,92 €

Echanges avec la salle

Est-ce qu'il peut être apporté des précisions sur la télémétrie, le coût sur le budget global ?

☞ Il s'agit de capturer un frelon (ouvrière), de l'endormir par le froid, de lui accrocher une balise émettrice d'ondes radio, ce qui permettra à son envol de repérer son nid quand elle le rejoindra.
Une balise coûte 260 €. Au total, en tenant compte des frais annexes (boîtier de réception des ondes...), ce matériel coûte 8 000 € sur un budget de 41 000 € (= 20 % du coût total)

Qu'est-il prévu sur la sensibilisation du grand public ? Quel budget ?

☞ Il s'agit d'éditer des flyers, des bulletins, de sensibiliser au travers le relai des bénévoles (défrayer les déplacements). La sensibilisation prend aussi en compte une partie du poste de la chargée de mission. Le budget « fonctionnement » correspond à un budget de 21 000 €.

Plusieurs campagnes sont-elles envisagées ?

☞ L'opération qui sollicite une aide LEADER porte sur 2 années d'animation (1^{er} janv. 2025 au 31 déc. 2026). Par la suite, il faudra très certainement poursuivre l'action car il s'agit d'une lutte à long-terme. En Savoie de 2023 à 2024, le nombre de nids de frelons a doublé et les effets du changement climatique accentuent la présence des espèces exotiques envahissantes.

Le frelon asiatique a-t-il un prédateur ?

☞ Quelques oiseaux le consomment mais finalement ils sont globalement peu inquiétés.

Jusqu'à quelle altitude trouve-t-on des frelons asiatiques ?

☞ Il se répartit avant tout en suivant les voies de communication et les cours d'eau mais certains nids ont commencé à être repérés en altitude, dans les vallées de Tarentaise et de Maurienne, notamment à Montaimont à 1200 m d'altitude.

Avis rendu par le comité de programmation

Les membres du comité de programmation ont apprécié la présentation même s'ils jugent peu évident de bien comprendre quelle est la « ligne de partage » entre l'action financée par les EPCI et le Département (piégeage de printemps, destruction des ruchers) et celle financée par LEADER (repérage de nids, protection des ruchers, sensibilisation apiculteurs et grand public).

Toutefois, ils reconnaissent l'importance d'agir sur ce sujet et soulignent l'intérêt d'être un territoire où une action innovante et complémentaire se met en place.

En conclusion, les membres du comité de programmation émettent un avis favorable.

VOTE : Notation du dossier

M. Vairetto, en situation de conflit d'intérêt, n'a pas pris part au vote : ni pour sa personne, ni pour M. Loubet, dont il a le pouvoir.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 votants dont 11 issus du collège privé
Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection.
La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 82,3/100**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°2

Association pour le Grand Bivouac d'Albertville « La caravane du doc 2025 à 2027 »

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Le projet est présenté par **Jean-Sébastien Esnault**, délégué général de l'association.

☞ Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponse aux critères de sélection

Plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Cofinancement Région AURA, Cinémathèque du doc, Département Savoie	Autofinancement	TOTAL
49 %	31%	20 %	100 %
40 000 €	25 000 €	16 161,38 €	81 161,38 €

Ventilation :

- Casques réalité virtuelle + matériel informatique : 13 999,17 €
- Frais de communication : 2 389,20 €
- Location documentaires/ droit d'auteur : 4 500 €
- Dépenses de rémunération (dont charges indirectes et frais de déplacement) : 67 162,21 €

Echanges avec la salle

Vous parlez d'aller sur les territoires ; êtes-vous déjà en contact avec les acteurs culturels de ces territoires ?

☞ Pour l'instant a inventorié tous les contacts potentiels mais n'a pas engagé les premiers échanges ; il est prévu que ce temps soit financé dans le cadre du dossier LEADER. Prendre contact trop tôt pourrait d'ailleurs être contreproductif et une perte de temps ; il se peut que ce ne soit plus les mêmes personnes lors du démarrage de l'action début 2025.

Sur quels critères avez-vous retenu les 6 lieux pour l'arrêt de la caravane ?

☞ A ce jour, ces territoires n'ont pas encore été retenus, ce travail sera issu des échanges qui auront lieu avec les acteurs des territoires (acteurs culturels, acteurs associatifs, etc.). Il s'agira de définir quels sont les besoins de chaque territoire : est-ce qu'il y a déjà une vie culturelle ? connaissent-ils le Grand Bivouac ? etc. A noter que l'objectif est bien de s'adresser aux habitants à l'année et pas au public touristique, qui bénéficient déjà d'une offre dédiée en saison. La position de l'association du Grand Bivouac n'est pas d'arriver d'Albertville en disant « nous allons faire cela » mais plutôt « qu'est-ce que nous pouvons faire avec vous ? »

Comment vous positionnez vous envers les collectivités, notamment les communautés de communes, qui construisent et développent déjà une offre culturelle sur leurs territoires ?

☞ Les élus et services de ces collectivités feront parties des premières personnes que le Grand Bivouac ira voir. Il faut « mailler », se parler. L'idée est de proposer une offre complémentaire qui irait vers un autre public. D'expérience, l'association sait que les personnes qui fréquentent les offres culturelles proposées par les collectivités sont toujours les mêmes. Il faut faire « un pas de côté » pour toucher un nouveau public.

Concrètement comment se traduira ce partenariat avec les territoires ?

☞ Si nécessaire il pourrait être envisagé des conventions. L'action « caravane » doit s'inscrire dans une politique culturelle structurée et structurante.

Que deviennent les casques 3 D une fois l'opération finalisée ?

☞ Ils sont conservés par l'association qui en poursuivra l'usage au travers d'autres manifestations

Avis rendu par le comité de programmation

Plusieurs membres ont trouvé la présentation difficile à suivre. Les membres du Comité de programmation auraient apprécié que le porteur de projet :

- Soit plus concis dans sa présentation, aborde plus rapidement les 2 volets du projet, détaille les dépenses liées, utilise un vocabulaire plus accessible à tous.
- Ait sondé, pris contact, avec quelques acteurs culturels « clés » de Tarentaise et de Maurienne (collectivités, associatifs) pour connaître les actions en cours et s'interroger/ valider la complémentarité du projet de caravane. Les réponses apportées lors de la phase « Questions-Réponses » ont laissé transparaître une méconnaissance des territoires et des dynamiques en cours
- Ait une posture plus humble, dans la complémentarité et le partenariat avec les acteurs culturels locaux

A noter que le projet en lui-même, tant sur le fond (diffusion de documentaires en projection ou en réalité virtuelle) que sur la forme (en réunissant des comités d'habitants et en organisant des moments conviviaux) n'a pas été jugé non pertinent.

En conclusion, les membres du comité de programmation émettent un avis réservé.

👉 VOTE : Notation du dossier

Tout le monde a pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 22 votants dont 11 issus du collège privé.

Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 47,6/100.**

Le dossier est donc **rejeté** par le comité de programmation.

3. Passage en sélection des projets présentés en comités territoriaux

- ☞ Pour rappel, pour les projets de dimension « locale », les porteurs de projets ont été auditionnés en comités territoriaux :
- **Le 14 mai à Moûtiers**
 - **Le 15 mai à St-Jean-de-Maurienne**
 - **Le 17 mai à Albertville**

A l'issue de ces réunions, les avis ont été compilés dans une note synthétique (cf. docs préparatoires).

Projet n°3

Les ateliers de Maurienne

« Achat d'un nouveau pressoir de vendange de raisins »

Réf. : AAP 1.2 « Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, à l'installation et à la pérennité des petites activités économiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'équipe technique LEADER et l'avis du comité d'audition est rapporté par **Sabine Zanuttini**, Directrice de la Mission Locale Jeune de Maurienne.

☞ Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponses aux critères de sélection

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Cofinancement Département Savoie	Autofinancement	TOTAL
72 %	18 %	10 %	100 %
10 200 €	2 550 €	1 416,67 €	14 166,67 €

Ventilation :

- *Matériel (pressoir) : 14 166,67 €*

Echanges avec la salle : Pas de questions.

Analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels : majorité d'impacts neutres

 **VOTE : Notation du dossier**

M. Mestrallet n'a pas pris part au vote.

Le deuxième quorum n'est pas atteint pour ce vote : 21 votants dont 10 issus du collège privé.

Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. Afin de pouvoir respecter le 2^{ème} quorum, conformément à la règle validée dans le règlement intérieur, l'équipe a procédé au calcul de la note attribuée par les membres du collège privé d'une part et celle attribuée par les membres du collège public d'autre part.

La note finale résulte la moyenne de ces 2 notes, ainsi 50% de la note relève de la notation du collège privé.

☞ **Le dossier obtient la note de 74,8/100**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°4

Commune de Bourg-Saint-Maurice

« Requalification du centre-bourg : végétalisation avenue du stade »

Réf. : AAP 1.3 « Améliorer l'espace public pour des centres-bourgs dynamiques et vivants à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'équipe technique LEADER et l'avis du comité d'audition est rapporté par **Alain Machet**, Président de Vivre en Tarentaise.

☞ Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponses aux critères de sélection

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT) (prix total du projet : 2,09 M d'€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement	TOTAL
34 %	66 %	100 %
40 000 €	79 608 €	119 608 €

Ventilation :

- Achat végétaux et plantation : 119 608 € (estimation)

Echanges avec la salle

Dans quelle mesure les conflits d'usage sont pris en compte entre cyclotourisme sportif et famille en vélo ?

☞ La voie cyclable est avant tout une voie dédiée aux déplacements citadins, en mode mobilité douce. Les vélos qui souhaitent aller plus vite peuvent circuler sur la chaussée classique, une voie qu'ils empruntent d'ailleurs pour rejoindre les grands cols.

Analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiel : majorité d'impacts positifs

VOTE : Notation du dossier

M. Bertagnolo n'a pas pris part au vote.

Le deuxième quorum n'est pas atteint pour ce vote : 21 votants dont 10 issus du collège privé.

Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. Afin de pouvoir respecter le 2^{ème} quorum, conformément à la règle validée dans le règlement intérieur, l'équipe a procédé au calcul de la note attribuée par les membres du collège privé d'une part et celle attribuée par les membres du collège public d'autre part.

La note finale résulte la moyenne de ces 2 notes ainsi 50% de la note relève de la notation du collège privé.

☞ **Le dossier obtient la note de 68,8 / 100**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°5

Commune de Saint-Vital

« Construction d'un bâtiment pluriactivités bibliothèque, accueil périscolaire/ cantine/ salle associative »

Réf. : AAP 2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire TAM à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'équipe technique LEADER et l'avis du comité d'audition est rapporté par **Christian Raucaz**, Vice-président CA Arlysère.

☞ Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponses aux critères de sélection

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT) (Montant total du projet : 1 011 651 € HT)

FEADER (LEADER)	Cofinancement Etat-Région-Département	Autofinancement	TOTAL
32 %	48 %	20 %	100 %
40 000 €	60 750 €	25 000 €	125 750 €

Ventilation:

- Lot chauffage-sanitaire-ventilation : 125 750 €

Echanges avec la salle

S'agit-il d'un bâtiment en ossature bois ?

☞ Oui. A noter qu'il s'agira du premier bâtiment à l'échelle de TAM à être construit avec du bois labellisé « bois des Alpes ».

Comment se fait-il que, pour un tel projet, l'analyse de la grille environnement ne conclue pas à « que des impacts positifs » ?

☞ L'analyse porte sur 7 critères environnementaux. Lorsque qu'un des critères n'est pas concerné par l'action (ou qu'il manque des éléments pour noter), l'impact est jugé « neutre ».

Analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels : majorité d'impacts positifs

 **VOTE : Notation du dossier**

M. Bertagnolo n'a pas pris part au vote pour le compte de M. Mestrallet, en situation de conflit d'intérêt.

Le deuxième quorum n'est pas atteint pour ce vote : 21 votants dont 10 issus du collège privé

Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. Afin de pouvoir respecter le 2^{ème} quorum, conformément à la règle validée dans le règlement intérieur, l'équipe a procédé au calcul de la note attribuée par les membres du collège privé d'une part et celle attribuée par les membres du collège public d'autre part.

La note finale résulte la moyenne de ces 2 notes ainsi 50% de la note relève de la notation du collège privé.

☞ **Le dossier obtient la note de 74,7/100**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°6

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise « Coach Renov' Tarentaise 3.0 année 1 »

Réf. : AAP 3.1 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'équipe technique LEADER et l'avis du comité d'audition est rapporté par **Mathieu Jay**, Président d'ADRETS

☞ Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponses aux critères de sélection

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Cofinancement Département Savoie	Autofinancement	TOTAL
63,5 %	16,5%	20 %	100 %
40 000 €	6 480 €	7 870 €	39 350 €

Ventilation :

- Prestation externalisée à bureau d'étude/ ingénieur thermicien : 39 350 €

Echanges avec la salle

Est-ce que l'action n'est pas redondante avec les conseils ASDER, espace France Renov' ?

☞ Non, il ne s'agit pas de la même nature de conseils, ni de la même cible.

Coach Renov' Tarentaise intervient une fois que le particulier ou la copropriété a eu des informations de « premiers niveaux » lors d'un échange téléphonique ou un RDV d'1h en permanence sur les territoires. Comme présenté dans la fiche, l'accompagnement Coach Renov' va plus loin, avec visite à domicile, rédaction de préconisations personnalisées au regard de ce diagnostic. Pour les copropriétés, il s'agit aussi d'aider à convaincre lors des AG et autres réunions des conseils syndicaux.

Enfin la nouvelle mouture « Coach Renov' » va accompagner des personnes non éligibles à « Ma Prime Renvov' » et ses accompagnements dédiés MAR et AMO MPR Copro : les particuliers qui font de l'autorénovation et les résidences secondaires en station. Il s'agit donc d'une action complémentaire.

Est-il prévu des suivis de chantier ?

☞ Oui pour les copropriétés, cela fait partie de l'accompagnement.

Analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels : majorité d'impacts positifs

VOTE : Notation du dossier

Mme Jocelyne Abondance, en situation de conflit d'intérêt, n'a pas pris part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 20 votants dont 10 issus du collège privé

Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection.

La note finale est la somme des moyennes obtenues par critère.

☞ **Le dossier obtient la note de 77,8 / 100**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°7

Commune de Queige

« Aménagement d'une offre d'immersion nature en forêt : création d'un sylvatorium »

Réf. : AAP 1.1 « Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'équipe technique LEADER et l'avis du comité d'audition est rapporté par **Jean-Sylvain Costerg**, Vice-président CCI

☞ Cf. fiche projet en PJ pour descriptif de l'opération et réponses aux critères de sélection

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT) – (Montant total du projet : 264 713€)

FEADER (LEADER)	Cofinancement Etat (CIMA) – Région	Autofinancement	TOTAL
19%	47%	34%	100%
40 000€	100 000€	74 713 €	214 713 €

Ventilation :

- Aménagement du sentier, équipements de 4 stations « spa » immersives thématiques, panneaux pédagogiques et scientifiques : 214 713 €

Echanges avec la salle

Les éléments apportés par la Commune de Queige suite aux préconisations du Comité d'audition (Retours d'expériences du sylvatorium du Mont-Dore, retombées économiques et justification hélicoptage) sont portés à la connaissance des membres du CoProg.

Analyse ex-ante des impacts environnementaux potentiels : majorité d'impacts positifs mais 1 négatif (hélicoptage)

👉 VOTE : Notation du dossier

M. Bertagnolo n'a pas pris part au vote.

Le deuxième quorum n'est pas atteint pour ce vote : 21 votants dont 10 issus du collège privé

Méthode de calcul : le vote par voie numérique est individuel et sollicité pour chacun des 9 critères de sélection. Afin de pouvoir respecter le 2^{ème} quorum, conformément à la règle validée dans le règlement intérieur, l'équipe a procédé au calcul de la note attribuée par les membres du collège privé d'une part et celle attribuée par les membres du collège public d'autre part.

La note finale résulte la moyenne de ces 2 notes ainsi 50% de la note relève de la notation du collège privé.

☞ **Le dossier obtient la note de 70,3 / 100**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Conclusion

Un « retour un chaud » est sollicité par l'équipe technique LEADER auprès des membres du Coprog pour ajuster les réunions à venir.

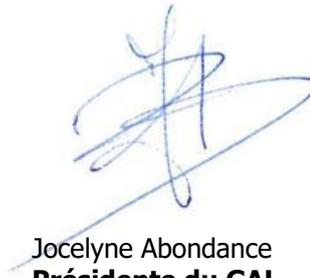
Points forts :

- Réunion rythmée, pluralité des projets, prises de parole variées : les 3h00 « passent vite » !
- Le vote numérique est simple et efficace
- Pour les projets pré-auditionnés, les notes préparatoires permettent d'avoir suffisamment d'éléments en amont des notations

Points d'amélioration :

- Avant chaque projet, annoncer qui est en conflits d'intérêts parmi les participants (pour éviter que les personnes n'interfèrent dans les échanges et influent sur les décisions)
- Durant les présentations, en complément du plan de financement, donner des informations sur la nature des dépenses présentées dans la demande d'aide et leur ventilation
- Moins d'impression papier (2 jeux de documents / table suffisent)

Jocelyne Abondance annonce la date des prochains comités de programmation (8 octobre 2024, 10 décembre 2024 et 28 janvier 2025, 18h-21) et clôt la réunion en remerciant les participants.



Jocelyne Abondance
Présidente du GAL
Auvergne Rhône-Alpes
Tarentaise Arlysère Maurienne